

SEP

snetaa FO

BIMENSUEL N° 512 | JANVIER 2018 | 0,75 €

**N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !**

SOMMAIRE

1. Lycée Gallieni : nous voulons des actes de fond ! p. 1
2. Priorité à l'enseignement professionnel, qu'il disait... p. 2
3. Versement des traitements : calendrier 2018 p. 2
4. Le point sur le mouvement des personnels PLP et CPE p. 3
5. Liste d'aptitude p. 3
6. Rapport d'activité p. 3

Comité de Rédaction : 24 rue d'Aumale
75009 Paris Tél. : 01 53 58 00 30 | **Directeur de la publication** : Pascal VIVIER
CPPAP 0111 S 07673 ISSN 1249-9609
Direction graphique : Wanderson RIBEIRO
Mise en page : Tony GIRARDIN | **Illustrations** : Zaïtchick & 123 RF | Imprimé au
siège | SNETAA © 2018



LYCÉE GALLIENI :

NOUS VOULONS DES ACTES DE FOND !

Le lycée polyvalent Gallieni à Toulouse, qui compte environ 80 % d'élèves en SEP, est régulièrement et depuis trop longtemps en proie à des actes de violence intolérables, envers les adultes et les élèves.

Les conditions de travail, au quotidien, sont telles qu'il n'est plus possible d'y assurer le service public d'enseignement. Les démarches des collègues auprès des autorités académiques, directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) et rectrice, ne mènent à rien.

Le SNETAA-FO exprime son entière solidarité à toutes les victimes de ces faits. Il s'est immédiatement adressé au ministère, en lui demandant une intervention rapide, ce qui a été fait.

Mais il ne peut être seulement question de pallier l'urgence de la situation. Il faut en plus ouvrir une réflexion de fond sur les moyens que veut se donner l'École pour la réussite de tous, sur l'ensemble du territoire, et en particulier là où il est plus difficile qu'ailleurs de faire classe tous les jours.

Dans une lettre ouverte adressée à Jean-Michel Blanquer (<http://www.snetaa.org/Documents/22-2018-Lettre%20ouverte%20%20%20C3%A0%20%20Jean-Michel%20Blanquer%20Ministre%20de%20l'Education%20nationale.pdf>), le SNETAA-FO rappelle que les prédécesseurs de l'actuel ministre de l'Éducation nationale ont, en dépit du bon sens, décidé puis soutenu la sortie des Lycées Professionnels et des lycées de l'éducation prioritaire ! Le SNETAA-FO exige que des moyens pérennes, au moins équivalents à ceux de la REP+, soient donnés à tous ces établissements, vite !

Le cas du lycée Gallieni n'est pas isolé ; il existe d'innombrables « Gallieni » en puissance, partout en métropole et dans les outre-mer ! Le SNETAA-FO ne les abandonnera pas !



PRIORITÉ À L'ENSEIGNEMENT

PROFESSIONNEL, QU'IL DISAIT...

Dans plusieurs académies, le SNETAA-FO constate que les prévisions de moyens en postes dans les LP, donc en PLP, sont considérablement réduits, souvent bien plus drastiquement que dans les lycées généraux ou technologiques.

Pourtant, tout récemment, M. Blanquer en personne demandait à ses recteurs de cesser la surorientation des élèves vers les secondes générales ou technologiques ; nous avons de quoi nous réjouir.

Le SNETAA-FO va donc encore mettre toute son énergie pour que les PLP ne soient pas les variables d'ajustement dans les dotations horaires globales !

Par conséquent, chaque équipe académique du SNETAA-FO, autour de son responsable (le S3), exige d'être reçue par le-la recteur-rectrice et/ou le-la DASEN (quand c'est lui-elle qui a la charge des moyens dans le département) dès lors que l'académie est concernée par ces suppressions de postes.

Les S3 vous rendront compte des audiences qu'ils obtiendront. Augmentez leur efficacité en les alertant dès que vous possédez des informations, dès que des rumeurs vous sont parvenues sur les suppressions possibles de formations, sur des mesures de carte scolaire qui n'ont pas été évoquées devant les élus du personnel !

Le SNETAA-FO sur le terrain, grâce à ses secrétaires académiques, se bat d'arrache-pied pour maintenir les postes en LP, SEP, SEGPA ou EREA.

Mais un combat qui n'est pas mené est un combat perdu. Ce combat, nous le menons établissement par établissement, département par département, académie par académie !

Le rapport de force se construit, les batailles aussi !

PLP, tous mobilisés ! Nous exigeons une autre politique d'emploi des PLP !

VERSEMENT DES TRAITEMENTS :

CALENDRIER 2018

MOIS	DATES
JANVIER 2018	LUNDI 29
FÉVRIER 2018	LUNDI 26
MARS 2018	MERCREDI 28
AVRIL 2018	JEUDI 26
MAI 2018	MARDI 29
JUIN 2018	MERCREDI 27
JUILLET 2018	VENDREDI 27
AOÛT 2018	MERCREDI 29
SEPTEMBRE 2018	MERCREDI 26
OCTOBRE 2018	LUNDI 29
NOVEMBRE 2018	MERCREDI 28
DÉCEMBRE 2018	JEUDI 20

UN POINT SUR LE MOUVEMENT

DES PERSONNELS PLP ET CPE

Les groupes de travail (GT) des mouvements spécifiques PLP vont se tenir les 30 et 31 janvier 2018...

- PLP sur postes spécifiques BTS : le 30 au matin ;
- PLP sur postes de DDF : le 31 matin ;
- PLP industries graphiques et arts appliqués : le 31 à 14h30 ;
- PLP requérant des compétences particulières en tertiaire et STI : le 31 à partir de 15h30.

Les élus du personnel représentant les PLP ne siègent pas au GT BTS jusqu'à maintenant, mais le SNETAA-FO en a fait la demande au nouveau DGRH lors de son audience du 12 janvier et celui-ci avait émis un avis favorable. À ce jour, aucune convocation n'est parvenue aux élus du SNETAA-FO. Le SNETAA-FO continue à mettre la pression sur la DGRH car le nombre de candidats PLP est en nette augmentation sur ces postes et il serait tout à fait anormal que les élus PLP ne puissent pas défendre leurs dossiers ! Vous pourrez bien sûr nous contacter pour connaître le résultat de ce GT.

MOUVEMENT POLYNÉSIE FRANÇAISE : PETIT RAPPEL

Ce mouvement est entièrement géré en Polynésie par les élus de Polynésie ! N'hésitez donc pas, si vous êtes candidats, à contacter le SNETAA-FO Polynésie sur :

secretariat@snetaa-polynesie.net

Les candidatures seront examinées début février et la liste des collègues retenus sera connue avant les CAPN du mouvement inter académique.

Les élus paritaires nationaux du SNETAA-FO pourront vous informer à partir de la mi- février.

LISTE D'APTITUDE (RAPPEL)

Si vous souhaitez accéder au corps des certifiés ou à celui des agrégés, vous avez :

- jusqu'au 28 janvier pour formuler sur i-prof votre candidature ;
- jusqu'au 02 février ensuite pour transmettre votre dossier au rectorat par la voie hiérarchique (accès au corps des certifiés).

Pour plus d'information : <http://www.snetaa.org/Documents/ac-c%C3%A8s%20aux%20professeurs%20agr%C3%A9%C3%A9s%20et%20certifi%C3%A9s%20-%20site%20national.pdf>

ou contactez le SNETAA-FO au 01 53 58 00 30 !

RAPPORT D'ACTIVITÉ SNETAA- FO

Le rapport d'activité de Christian Lage, pour approbation dans les congrès académiques, est disponible pour toutes et tous sur le site du SNETAA-FO en suivant le lien ci-après : <http://www.snetaa.org/Documents/Rapport%20d%20activite%20de%20christian%20lage%20pour%20approbation%20dans%20les%20congres%20academiques.pdf>





**VOUS AVEZ
LE POUVOIR
DE VOUS FAIRE
ENTENDRE !**

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

24 rue d'Aumale, 75009 Paris



SNETAA-FO



@Snetaa-FO

